

## PLAN DE COURS

# FOR-1003 : Écologie forestière

NRC 14513 | Hiver 2020

|                                  |
|----------------------------------|
| Mode d'enseignement : Présentiel |
|----------------------------------|

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| Temps consacré : 3-0-6 | Crédit(s) : 3 |
|------------------------|---------------|

Rôle de la forêt dans la biosphère. Étude analytique de la forêt : les composantes physico-chimiques et biotiques. Les processus biologiques : dispersion, régénération, croissance, compétition, adaptation, mortalité. Stratégie de la formation d'une communauté forestière. Caractéristiques des groupements végétaux. Modèles de la dynamique de la forêt : évolution de la niche, variabilité des populations, succession.

## Plage horaire

|                 |
|-----------------|
| Cours en classe |
|-----------------|

|       |               |                          |                                  |
|-------|---------------|--------------------------|----------------------------------|
| jeudi | 09h00 à 11h50 | <a href="#">ABP-0112</a> | Du 13 janv. 2020 au 24 avr. 2020 |
|-------|---------------|--------------------------|----------------------------------|

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=111911>

## Coordonnées et disponibilités

François Marquis

*Enseignant*

ABP-2159-C

[Francois.marquis@sbf.ulaval.ca](mailto:Francois.marquis@sbf.ulaval.ca)

*Disponibilités*

mardi :


14h00 à 16h00 - [ABP-2159-C](#) - du 12 janv. 2015 au 24 avr. 2015

jeudi :

14h00 à 16h00 - [ABP-2159-C](#) - du 12 janv. 2015 au 24 avr. 2015

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

| Automne et hiver |               |
|------------------|---------------|
| Lundi au jeudi   | 8 h à 19 h    |
| Vendredi         | 8 h à 17 h 30 |
| Été              |               |
| Lundi au jeudi   | 8 h à 17 h    |
| Vendredi         | 8 h à 16 h    |

# Sommaire

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Description du cours</b> .....   | <b>4</b>  |
| Introduction .....  | 4         |
| Objectifs généraux .....  | 4         |
| Approche pédagogique .....  | 4         |
| Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental ..... | 4         |
| Objectifs pédagogiques du cours .....   | 4         |
| Charge de travail .....   | 5         |
| <b>Contenu et activités</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>Évaluation et résultats</b> .....  | <b>6</b>  |
| Évaluation des apprentissages .....   | 6         |
| Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....                      | 7         |
| Examen de mi-parcours .....   | 7         |
| Examen final .....  | 7         |
| Monographie .....   | 7         |
| Présentation orale .....  | 8         |
| Module 1 .....  | 9         |
| Module 2 .....  | 9         |
| Module 3 .....  | 9         |
| Module 4 .....  | 9         |
| Module 5 .....  | 9         |
| Module 6 .....  | 10        |
| Module 7 .....  | 10        |
| Module 8 .....  | 10        |
| Informations détaillées sur les évaluations formatives .....                      | 10        |
| Choix du sujet pour la monographie .....  | 10        |
| Barème de conversion .....  | 10        |
| Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....                     | 11        |
| Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....                 | 11        |
| Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....       | 11        |
| Absence aux examens .....   | 12        |
| Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental ..... | 12        |
| Évaluation de l'enseignement .....  | 12        |
| Pénalité en cas de travaux remis en retard .....                                  | 12        |
| <b>Matériel didactique</b> .....  | <b>12</b> |
| Matériel obligatoire .....  | 13        |
| <b>Bibliographie</b> .....  | <b>13</b> |
| Bibliographie .....   | 13        |
| Annexes .....   | 13        |

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours d'écologie forestière est le premier cours d'écologie inscrit au cursus du programme en aménagement et environnement forestiers. Il s'adresse de prime abord aux étudiants de ce programme, mais aussi aux biologistes, agronomes, géographes ou à toute autre personne désireuse d'en apprendre davantage sur l'écosystème forestier.

Le cours présente des concepts généraux en écologie fondamentale avec un accent sur les facteurs et les processus qui déterminent la présence et l'évolution des écosystèmes forestiers. Il vous prépare à suivre les cours d'écologie appliquée du programme (FOR-1005, FOR-2022 et FOR-2025) et se veut ainsi un premier jalon dans le développement de compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier (voir [Annexe I](#)).

## Objectifs généraux

Le cours a pour premier objectif de vous instruire sur les principes fondamentaux qui régulent le fonctionnement des écosystèmes forestiers et ainsi augmenter votre compétence pour l'aménagement de ces écosystèmes.

Le second objectif est de vous préparer à suivre le cours FOR-2022 Excursion en écologie forestière par une introduction à la classification écologique et une présentation des domaines bioclimatiques forestiers du Québec.

## Approche pédagogique

Le cours Écologie forestière s'articule autour d'exposés magistraux et de lectures dans le manuel de référence *Éléments d'écologie* (Ramade 2009). Des travaux individuels et en équipe permettent d'approfondir et de consolider les concepts vus en classe.

La plate-forme ENA sert de lieu de rencontre en dehors des heures de cours. Vous y trouverez tout le matériel didactique nécessaire pour suivre le cours et réaliser les différentes activités d'apprentissage. Cette plate-forme offre également différents outils de communication : courriel, forum, agenda partagé, etc.

Le cours est modulaire. Chaque module contient une introduction, des objectifs spécifiques d'apprentissage et une feuille de route indiquant les activités que vous devez réaliser pour atteindre les objectifs d'apprentissage. Certaines de ces activités seront formatives et d'autres sommatives.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/>



## Objectifs pédagogiques du cours

Au terme de ce cours, vous serez en mesure :

- D'expliquer les concepts de biosphère et d'écosphère ;
- De décrire les particularités de l'écosphère terrestre ;
- D'identifier les facteurs écologiques et de décrire leur action sur les organismes vivants et les écosystèmes forestiers ;
- De décrire la circulation de l'énergie et de la matière dans un écosystème forestier ;
- De décrire les principaux attributs de l'écosystème forestier et d'expliquer la nature des interactions entre les différentes populations qui le composent ;
- De décrire les processus responsables de la dynamique des écosystèmes forestiers ; et
- De décrire sommairement les principaux écosystèmes forestiers du Québec.

## Charge de travail

Ce cours de trois crédits est normalement offert sur un trimestre de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'apprentissage des modules et la réalisation des évaluations est de 135 heures pour la session. En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est donc d'environ 9 heures. Le calendrier des activités est détaillé sous la rubrique Contenu et activité.

| Dates importantes   |                       |
|---|-----------------------|
| Date limite pour la formation des équipes pour la monographie | 24 janvier            |
| Choix du sujet pour la monographie                            | 31 janvier            |
| Examen partiel 1  | 27 février            |
| Remise du rapport pour la monographie                         | 26 mars               |
| Présentations orales (monographie)                            | Du 26 mars au 9 avril |
| Examen partiel 2  | 23 avril              |

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

| Titre   | Date          |
|---|---------------|
| Module 1 - Notions d'écosystème   | 16 janv. 2020 |
| Module 2 - La biosphère   | 23 janv. 2020 |
| Module 3 - Les facteurs écologiques   | 30 janv. 2020 |
| Module 3 (suite)  | 6 févr. 2020  |
| Module 4 - Écologie des populations   | 13 févr. 2020 |
| Module 5 - Structure et organisation des biocoenoses forestières            | 20 févr. 2020 |
| Examen de mi-parcours<br>L'examen porte sur les modules 1 à 4 inclusivement | 27 févr. 2020 |
| Semaine de lecture  | 5 mars 2020   |
| Module 6 - Flux d'énergie et de matière dans l'écosystème forestier         | 12 mars 2020  |
| Module 7 - Dynamique et successions forestières                             | 19 mars 2020  |

|   |              |
|---|--------------|
| Présentation orale I                            | 26 mars 2020 |
| Présentation orale II                           | 2 avr. 2020  |
| Présentation orale III                          | 9 avr. 2020  |
| Module 8 - Les écosystèmes forestiers du Québec | 16 avr. 2020 |
| Examen final                                    | 23 avr. 2020 |

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

| Sommatives  |  |                 |             |
|---|--|-----------------|-------------|
| Titre   | Date   | Mode de travail | Pondération |
| Examen (Somme des évaluations de ce regroupement)                 |  |                 | 50 %        |
| Examen de mi-parcours   | Le 27 févr. 2020 de 09h00 à 11h00                    | Individuel      | 25 %        |
| Examen final  | Le 23 avr. 2020 de 09h00 à 11h00                     | Individuel      | 25 %        |
| Recherche documentaire (Somme des évaluations de ce regroupement) |  |                 | 30 %        |
| Monographie   | Dû le 26 mars 2020 à 23h59                           | En équipe       | 20 %        |
| Présentation orale  | Déterminée en fonction des équipes de travail        | En équipe       | 10 %        |
| Exercices (Moyenne des évaluations de ce regroupement)            |  |                 | 20 %        |
| Module 1  | Du 16 janv. 2020 à 00h00<br>au 30 janv. 2020 à 23h59 | Individuel      | ---         |
| Module 2  | Du 23 janv. 2020 à 00h00<br>au 6 févr. 2020 à 23h59  | Individuel      | ---         |
| Module 3  | Du 30 janv. 2020 à 00h00<br>au 20 févr. 2020 à 23h59 | Individuel      | ---         |
| Module 4  | Du 13 févr. 2020 à 00h00<br>au 25 févr. 2020 à 23h59 | Individuel      | ---         |
| Module 5  | Du 20 févr. 2020 à 00h00<br>au 12 mars 2020 à 23h59  | Individuel      | ---         |

|          |  |            |     |
|----------|--|------------|-----|
| Module 6 | Du 12 mars 2020 à 00h00<br>au 26 mars 2020 à 23h59 | Individuel | --- |
| Module 7 | Du 19 mars 2020 à 00h00<br>au 2 avr. 2020 à 23h59  | Individuel | --- |
| Module 8 | Du 16 avr. 2020 à 00h00<br>au 21 avr. 2020 à 23h59 | Individuel | --- |

| Formatives                         |  |                 |  |
|------------------------------------|--|-----------------|--|
| Titre                              | Date   | Mode de travail |  |
| Choix du sujet pour la monographie | Du 16 janv. 2020 à 00h00<br>au 31 janv. 2020 à 23h59 | Individuel      |  |

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Examen de mi-parcours

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Date et lieu :               | Le 27 févr. 2020 de 09h00 à 11h00 , ABP-0160                  |
| Mode de travail :            | Individuel  |
| Pondération :                | 25 %  |
| Remise de l'évaluation :     | À remettre au surveillant                                     |
| Directives de l'évaluation : | L'examen porte sur la matière des modules 1 à 4 inclusivement |
| Matériel autorisé :          | Crayon, règle, efface   |

### Examen final

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Date et lieu :               | Le 23 avr. 2020 de 09h00 à 11h00 , ABP-0160     |
| Mode de travail :            | Individuel                                      |
| Pondération :                | 25 %  |
| Remise de l'évaluation :     | À remettre au surveillant                       |
| Directives de l'évaluation : | L'examen porte sur la matière des modules 5 à 8 |
| Matériel autorisé :          | Crayon, règle, efface                           |

### Monographie

|                   |   |
|-------------------|---|
| Date de remise :  | 26 mars 2020 à 23h59<br>Contribution au travail d'équipe : 26 mars 2020 à 23h59 |
| Mode de travail : | En équipe   |
| Pondération :     | 20 %  |

Répartition de la correction et critères :

90 % Corrigé par l'enseignant

| Critère                                    | Notation |
|--|----------|
| Qualité de la recherche et de la rédaction | 70       |
| Respect des normes de rédaction            | 15       |
| Respect des consignes                      | 15       |

10 % Contribution au travail d'équipe

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Vous devez rédiger en équipe de deux (2) une monographie de 3 500 mots au maximum (incluant les pages préliminaires et la bibliographie) traitant de l'autécologie d'un organisme vivant en forêt (Arbre, insecte, mammifère, plante herbacée, etc.). Vous devez décrire en détail son habitat et sa niche écologique en utilisant un minimum de cinq (5) concepts vus en classe.

Le choix de l'organisme doit être approuvé par le professeur.

Le rapport devra être conforme aux normes de rédaction technique en vigueur au département.

---

Un rapport qui ne répondrait pas aux normes de rédaction technique en vigueur au département pourrait être refusé. En pareille circonstance, les étudiants pourront resoumettre leur rapport modifié. Cependant, les règles de pénalité pour travaux remis en retard s'appliqueront à partir du moment où le refus leur est signalé.

---

Fichiers à consulter :

 [Guide de rédaction technique](#) (994,92 Ko, déposé le 16 nov. 2019)

## Présentation orale

Date de remise :

Les dates sont déterminées en fonction des équipes de travail

Mode de travail :

En équipe

Pondération :

10 %

Répartition de la correction et critères :

50 % Corrigé par l'enseignant

| Critère   | Notation |
|---|----------|
| Clarté du propos et maîtrise des concepts       | 4        |
| Respect des consignes (Concept et temps alloué) | 4        |
| Qualité de la langue                            | 2        |

50 % Évaluation par les pairs

| Critère                               | Notation |
|---------------------------------------|----------|
| Clarté du propos et maîtrise du sujet | 4        |
| Qualité du support visuel             | 4        |
| Qualité de la langue                  | 2        |

Remise de l'évaluation :

ABP-0160

Directives de l'évaluation :



Les résultats de votre recherche seront présentés en classe. Une période de 15 minutes maximum vous sera allouée, soit 10 minutes de présentation, 3 minutes de question et 2 minutes de flottement.

---

## Module 1

Titre du questionnaire : [Module 1](#)  
Période de disponibilité : Du 16 janv. 2020 à 00h00 au 30 janv. 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.  
Directives : Avant de commencer ce test, vous devez avoir fait vos lectures obligatoires.

---

## Module 2

Titre du questionnaire : [Module 2](#)  
Période de disponibilité : Du 23 janv. 2020 à 00h00 au 6 févr. 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.  
Directives : Avant de commencer ce test, vous devez avoir fait vos lectures obligatoires.

---

## Module 3

Titre du questionnaire : [Module 3](#)  
Période de disponibilité : Du 30 janv. 2020 à 00h00 au 20 févr. 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.

---

## Module 4

Titre du questionnaire : [Module 4](#)  
Période de disponibilité : Du 13 févr. 2020 à 00h00 au 25 févr. 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.

---

## Module 5

Titre du questionnaire : [Module 5](#)

Période de disponibilité : Du 20 févr. 2020 à 00h00 au 12 mars 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.

---

## Module 6

Titre du questionnaire : [Module 6](#)  
Période de disponibilité : Du 12 mars 2020 à 00h00 au 26 mars 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.

---

## Module 7

Titre du questionnaire : [Module 7](#)  
Période de disponibilité : Du 19 mars 2020 à 00h00 au 2 avr. 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.

---

## Module 8

Titre du questionnaire : [Module 8](#)  
Période de disponibilité : Du 16 avr. 2020 à 00h00 au 21 avr. 2020 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Exercices* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 20 % de la session.

---

## Informations détaillées sur les évaluations formatives

---

### Choix du sujet pour la monographie

Titre du questionnaire : [Choix du sujet pour la monographie](#)  
Période de disponibilité : Du 16 janv. 2020 à 00h00 au 31 janv. 2020 à 23h59  
Tentatives : 3 tentatives permises (La moyenne des résultats sera calculée)  
Mode de travail : Individuel

### Barème de conversion

| Cote | % minimum | % maximum | Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|------|-----------|-----------|
|      |           |           |      |           |           |

|    |      |       |    |      |       |
|----|------|-------|----|------|-------|
| A+ | 89,5 | 100   | C+ | 71,5 | 74,49 |
| A  | 86,5 | 89,49 | C  | 68,5 | 71,49 |
| A- | 83,5 | 86,49 | C- | 64,5 | 68,49 |
| B+ | 80,5 | 83,49 | D+ | 60,5 | 64,49 |
| B  | 77,5 | 80,49 | D  | 54,5 | 60,49 |
| B- | 74,5 | 77,49 | E  | 0    | 54,49 |

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- Convocation par une cour de justice durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- Mortalité d'un proche avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.


Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/>  


## Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, votre unité procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

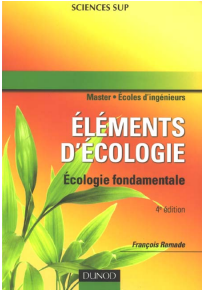
## Pénalité en cas de travaux remis en retard

Tout travail remis en retard verra sa note réduite de 5 % le premier jour et de 1 % par jour de retard additionnel jusqu'à concurrence de 7 jours. Passé ce délai, le travail sera refusé et la note 0 % sera attribuée.

# Matériel didactique

---

## Matériel obligatoire



**Éléments d'écologie : écologie fondamentale ( 4e éd édition , xiv, [8] p tome)**

Auteur : Ramade, François

Éditeur : Dunod ( Paris , 2009 )

ISBN : 9782100530083

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Ramade, F. 2009. Éléments d'écologie - Écologie fondamentale. Dunod (4<sup>e</sup> éd.), Paris. 690 p.

Spurr, S.H. et Vernes, B.B. 1998. Forest Ecology. John Wiley & Sons (4<sup>e</sup> éd.), Toronto. 774 p.

### Annexes



[Standardf-1.pdf](#)

(144,84 Ko, déposé le 16 nov. 2019)



[Standardf-2.pdf](#)

(144,71 Ko, déposé le 16 nov. 2019)